



RUBRIQUE AUX AINÉS #14

COMITÉ MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS)

Tous les mois, il nous fait plaisir de vous informer sur les services communautaires. Nous vous présentons une synthèse des services de L'Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan, en y intégrant un tableau des programmes de répit.

MEMBRES : Michèle Guindon, Aline Germain, Yvan Hamelin, Claudette Béland, Richard Lavallée, Marie Voyer, Yvon Bourassa

L'ASSOCIATION DES PERSONNES AIDANTES DE LA VALLÉE-DE-LA-BATISCAN

UN PROCHE AIDANT? TOI, MOI, NOUS...

Il suffit d'accomplir l'un de ces gestes, de manière occasionnelle ou permanente :

- Aider un proche pour l'entretien ménager, faire l'épicerie
- L'aider à s'habiller, se raser, se coiffer, lui préparer ses repas
- Surveiller ses déplacements
- Offrir un soutien moral
- Visiter un proche dans une résidence

POUR QUI? Des personnes qui ont été aidants, qui sont actuellement des aidants ou qui ont tout simplement à cœur L'Association.

POURQUOI? Pour prévenir l'épuisement qui guette particulièrement le proche aidant

COMBIEN? Le coût d'adhésion est de 3 \$ par année.

COMMENT? Par des services personnalisés et adaptés aux réalités des proches aidants.

QUELS SERVICES SONT OFFERTS?

- Formation sur mesure
- Conférences
- Écoute
- Café-jasette
- Référence et information
- Journal l'Écho-aidant pour les membres
- Activités diverses
- Répit à domicile

RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES DE RÉPIT : CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR 2015-2016

À noter que l'aidant doit payer sa cotisation pour l'année en cours à l'APAVB et le service doit être dispensé sur le territoire de la Vallée-de-la-Batiscan.

PROGRAMME DÉTENTE ENTRE BONNES MAINS :

- L'aidant doit habiter avec l'aidé ;
- L'aidant doit quitter son domicile (au moins 4 h) lors de la dispensation du service ;
- L'aide ne doit pas être utilisée pour les services d'entretien ménager.

- Coût du service : Gratuit.
- Maximum de 20 h attribuées par dyade aidant-aidé
- 1500 h disponibles (pour environ 75 proches aidants de la Vallée-de-la-Batiscan)
- Fin du projet : 31 mars 2016

PROGRAMME PRENDRE SOIN DE MOI :

- L'aide doit être apportée au proche aidant d'un aîné de 60 ans et plus ;
- L'aidant ne doit pas être en présence de l'aidé lors de la dispensation du service ;
- L'aide ne doit pas être utilisée pour les services d'entretien ménager ;
- L'aidant peut ou non habiter avec l'aidé ;

- Coût du service : 3 \$/heure de répit.
- Nombre d'heures attribuées par

dyade aidant-aidé : maximum 24 heures/année.

- 1200h/année disponible (pour environ 50 proches aidants de personnes aînées (60 ans et +))
- Fin du projet : 31 mars 2018

PROGRAMME RÉPIT ACCESSOIRE

- L'aide doit être apportée au proche aidant d'un aîné de 60 ans et plus ;
- L'aidant doit assister à toute l'activité d'information ou de formation ;
- L'aide ne doit pas être utilisée pour les services d'entretien ménager ;
- L'aidant peut ou non habiter avec l'aidé ;
- Le répit peut se réaliser sous forme d'halte-répit ou à domicile.

- Coût du service : Gratuit, mais pas accessible à tous, heures limitées.
- 200 h/année disponibles (pour proches aidants inscrits aux activités de formation/information)
- Fin du projet : 31 mars 2018

RÉFÉRENCE :

Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan
Josée Gélinas, directrice générale
 301, rue St-Jacques, local 207
 Ste-Thècle, G0X 3G0
 Tél. : 418 289-1390
 info@aidantsvalleebatiscan